

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
FASSNET'2

Date : 05/10/2012

1- IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1- Identification de produit

Nom commercial	Fassnet'2
Nom générique	
Nom de la substance	Hypochlorite de sodium
N° Index	017-011-00-1
N° CAS	7681-52-9
N° d'enregistrement REACH	01-2119488154-34
Type de Produit	Substance

1.2- Utilisations identifiées / utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Agent de blanchiment
--------------------------	----------------------

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	GMI
Adresse	21 rue de l'Orgeval – 77120 Coulommiers
Téléphone/Fax	Tel : 01 64 03 50 50 – Fax : 01 64 03 50 67
Adresse E-mail	reglementation@gmisa.fr
Personne à contacter	service règlementation

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	France 04.91.75.25.25. : Centre Antipoison de Marseille
--------------------------	---

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1- Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Corrosif pour les métaux – Cat1 – H290

Lésions oculaires graves – Cat1 – H318

Corrosion cutanée – Cat1B – H314

Toxique systémique pour un organe cible : exposition unique (inhalation) – Cat3 – H335

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Cat1 – H400

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cette section ; voir section 16

Classification conformément aux directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Corrosif (C) - R34

Irritant (Xi) – R37

Dangereux pour l'environnement (N) – R50 – R31

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section ; voir section 16

Effets néfastes les plus importants

Mentionnés en italique dans la partie étiquetage ci-dessous.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
FASSNET'2

Date : 05/10/2012

2.2- Etiquetage de la substance ou du mélange

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

- H290 *Peut être corrosif pour les métaux*
H318 *Provoque des lésions oculaires graves*
H314 *Provoque des brûlures de la peau*
H400 *Peut irriter les voies respiratoires*
EUH031 *Au contact des acides, dégage un gaz toxique*
EUH206 *Attention ! ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits peut dégager des gaz toxiques (chlore)*

Conseils de prudence - Prévention

- P102 Tenir hors de portée des enfants
P273 Eviter le rejet dans l'environnement
P260 Porter de gants de protection/vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage

Conseils de prudence - Intervention

- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

3- COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1- Substance

Nom chimique	Hypochlorite de sodium
N° Index	017-011-00-1
N° CAS	7681-52-9
N° CE	231-668-3
Concentration	≤ 16%
N° d'enregistrement REACH	01-2119488154-34
Classification suivant le règlement CE	N° 1272/2008 Corrosif pour les métaux – Cat1 – H290

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
FASSNET'2

Date : 05/10/2012

3.1- Substance suite

Lésions oculaires graves – Cat1 – H318
Corrosion cutanée - Cat1B – H314
Toxique systémique pour un organe cible – exposition unique
(inhalation) – Cat3 – H335
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Cat1 – H400

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE
: C, Xi, N, R34, R50, R31

3.1b Nom chimique

Chlorate de sodium

N° Index

017-005-00-9

N° CAS

7775-09-9

N° CE

231-887-4

Concentration

<=5%

N) d'enregistrement REACH

1-21194748389-23

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Matières solides comburantes – Cat- H271

Toxicité aiguë (oral)-Cat-H302

Danger chronique pour le milieu aquatique-Cat2-H411

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE
O, Xn, N, R9, R22, R51/53

3.1c Nom chimique

Hydroxyde de sodium

N° Index

011-002-00-6

N° CAS

1310-73-2

N° CE

215-185-5

Concentration

<= 1,8%

N) d'enregistrement REACH

01-2119457892-27

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Corrosif pour les métaux-Cat1-H290

Corrosion cutanée-Cat1A-H314

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE
C, R35

3.1c Nom chimique

Carbonate de sodium

N° Index

011-005-00-2

N° CAS

497-19-8

N° CE

207-838-8

Concentration

<= 1,8%

N) d'enregistrement REACH

01-2119485498-19

Classification selon le règlement (CE) 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Irritation oculaire-Cat2-H319

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE
Xi, R36

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cette section ; voir section 16

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
FASSNET'2

Date : 05/10/2012

4-PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers soins nécessaires

En cas d'inhalation	Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire. Consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
En cas de contact avec les yeux	Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison. Transférer immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation	Irritation sévère pour le système respiratoire. Irrite les muqueuses. Symptômes : Difficultés respiratoires. Toux, pneumonie chimique, œdèmes pulmonaire. Exposition répétée ou prolongée : Saignement du nez, bronchite chronique.
En cas de contact avec la peau	Irritation sévère de la peau Symptômes : Rougeur, gonflement des tissus, brûlures. Exposition répétée : Ulcération.
En cas de contact avec les yeux	Irritation sévère de la peau. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. Symptômes : Rougeur, gonflement des tissus, brûlures. Exposition répétée : Ulcération
En cas d'ingestion	Brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac. Risques de broncho-pneumonie chimique par aspiration du produit dans les voies respiratoires. Risque d'état de choc. Symptômes : Nausée, douleur abdominale, vomissement avec du sang, diarrhée, suffocation, toux, insuffisance respiratoire grave. Risque d'affection respiratoire.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
FASSNET'2

Date : 05/10/2012

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La gravité des lésions, le pronostic de l'intoxication dépendent directement de la concentration et de la durée d'exposition.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau

Moyens d'extinction inappropriés Aucun(e)

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de produits dangereux lors de la décomposition.
Favorise la combustion des matériaux ou des produits combustibles.

5.3- Conseils des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection individuel.
Porter un vêtement résistant aux produits chimiques.
Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.
Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards à l'aide d'eau pulvérisée.
Collecter l'eau d'extinction contaminée, ne pas rejeter dans les canalisations.

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1- Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible.
Conserver à l'écart des produits incompatibles.
Isoler la zone et évacuer le personnel vers un endroit sûr.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8).
Appareil respiratoire autonome en milieu confiné, si oxygène insuffisant, en cas d'émanations importantes
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.
Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.2- Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte.
Recueillir le produit dans des conteneurs proprement étiquetés. Les récipients sont adaptés et fermés pour l'élimination.
Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.
Traiter le produit récupéré selon la section 13

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
FASSNET'2

Date : 05/10/2012

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser dans des zones bien ventilées.

En cas de dilution : toujours ajouter le produit à l'eau. Ne jamais ajouter l'eau au produit.

Conserver à l'écart des produits incompatibles.

Ne pas surchauffer afin d'éviter une décomposition thermique.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Se laver les mains après manipulations.

7.2 Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités.

Stockage	Conserver hermétiquement fermé dans un endroit frais et bien ventilé dans l'emballage d'origine. Stocker à l'abri de la lumière. Conserver à l'écart des produits incompatibles (liquides inflammables, combustibles...) Stocker dans un bac de rétention. Ne pas congeler.
----------	---

Matériel d'emballage	Matières appropriées : polyesters stratifiés, acier revêtu, PVC, polyéthylène, verre. Matières non-appropriées : métaux.
----------------------	---

7.2 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations disponibles.

8- CONTROLES DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1- Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Hypochlorite de sodium	Non établi
Chlorate de sodium	Non établi
Hydroxyde de sodium	France INRS ED 964 : valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques 01 2008 : VME = 2mg/m ³
Carbonate de sodium	(Solvay Acceptable Exposure Limite) TWA = 10 mg/m ³

Autres informations sur les valeurs limites

La concentration prévisible sans effet	Eau douce : 0.21 µg/litre Eau de mer : 0.042 µg/litre Traitement des eaux résiduaires : 0.03 mg/litre
Dosage dérivé sans effet / effet minimum dérivé	Inhalation, effets aigus : 3,1 mg/m ³ . Toxicité systémique et effets locaux Inhalation, effets chroniques : 1,55 mg/m ³ . Toxicité systémique et effets locaux Dermale effets chronique : 0.5%. effets locaux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
FASSNET'2

Date : 05/10/2012

8.2- Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique	Voir mesures de protection section 7
Equipement de protection individuelle	
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante et/ou lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil respiratoire approprié et agréé.
Protection des mains	Porter des gants appropriés en PVC ou néoprène ou caoutchouc naturel. Prendre en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de pénétration.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié
Mesures d'hygiène	S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	
Voir section 6.2	

9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide
Couleur	Jaune vert
Odeur	Piquante
Poids moléculaire	74,5 g/mol
pH	12,5
pKa	Pas de données
Point de congélation	-28,9°C (chlore : 24.3%)
Point d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Pas de données
Inflammabilité	Non inflammable
Propriétés explosives	Non explosif
Pression de vapeur	2,5 kPa à 20°C
Densité relative à 21.2°C	1,3 (chlore : 24.3%)
Masse volumique apparente	Pas de données
Solubilités	1.000 mg/m ³ dans l'eau à 25°C
Coefficient partage : n-octanol/eau	Log Pow : -3,42 (à 20°C)
T° d'auto-inflammation	Non applicable
T° de décomposition	40°C, décomposition lente
Viscosité	6,4 mPa.S
Propriétés comburantes	Non comburant
Tension superficielle	82,4 mN/m (à 20°C) (chlore : 24,3%)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
FASSNET'2

Date : 05/10/2012

10- STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Pas d'information disponible

10.2- Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

10.3- Réactions dangereuses

Pas d'information disponible

10.4- Conditions à éviter

Chaleur, lumière du soleil directe et gel.

10.5- Matières incompatibles

Des métaux, des sels métalliques, acides, matières organiques, huile, graisse, ammoniacque.
Ne pas mettre au contact (ni même à proximité) d'acide trichloroisocyanurique ou de dichloroisocyanurique de sodium (chlore organique).

10.6 Produits de décomposition dangereux

Chlore, chlorate de sodium, gaz toxique.
L'acide hypochloreux prédominant à pH acide est 4 à 5 fois plus toxique que l'ion hypochlorite.
La libération d'autres produits de décomposition présentant des risques est possible.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 > 1100 mg/kg (espèce : rat) (chlore)
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 > 10,5 mg/litre (espèce : rat) (chlore)
Toxicité aiguë par voie cutanée	DL50 > 20000 mg/kg (espèce : lapin) (chlore)

11.2- Corrosion cutanée / irritation cutanée

Effets corrosifs (espèce lapin)

11.3- Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Sévère irritation des yeux (espèce lapin)

11.4- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire (espèce cochon d'inde)

11.5- Mutagénicité

in vitro	Effet mutagène ambigu
in vitro	Les tests n'ont pas montré des effets mutagènes

11.5- Cancérogénicité

Oral(e) 50 mg/kg (espèce rat), NOAEL

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
FASSNET'2

Date : 05/10/2012

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES suite

11.7- Toxicité pour la reproduction

Oral(e) : 5 mg/kg (espèce rat), NOAEL (chlore). Effets sur la fertilité

Oral(e) : 5 mg/kg (espèce rat), NOAEL (chlore). Toxicité pour le développement

11.8- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires (expérience chez l'homme)

11.9- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée

Oral(e) : 50 mg/kg sur 90 jours (espèce rat), NOAEL

11.10- Autres informations

Effet toxique lié principalement aux propriétés corrosives du produit

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité

Poisson : CL50 = 0,06 mg/litre sur 96 heures, eau douce (chlore actif) (espèces : diverses)

Poisson : NOEC = 0,04 mg/litre sur 96 heures, eau salée (chlore) (espèces : Menidia pelinsulae)

Poisson : 0,032 mg/litre sur 96 heures, eau de mer (chlore actif) (espèces : diverses)

Crustacés : CE50 = 0,026 mg/litre sur 48 heures, eau de mer (chlore actif) (espèces : diverses)

Crustacés : CE50 = 0,141 mg/litre sur 48 heures, eau douce (chlore actif) (espèces : Daphnia magna)

12.2- Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

a- Eau, photolyse, t1/2 = 12 minutes

Résultat : photolyse, conditions : pH = 8

b- Eau, photolyse, t1/2 = 60 minutes

Résultat : photolyse, conditions : pH = 5

c- Air, photo oxydation indirecte, t1/2 = 115 jours

Produits de dégradation : le chlore

d- Eau, hydrolyse

Résultat : dégradation chimique, produits de dégradation : chlorures

Biodégradation

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation

12.4- Mobilité

Eau/sol

Solubilité et mobilité importante

Sol/sédiments

Log KOC : 1,12 extrêmement mobile dans les sols

Air

Constante de Henry (H), 0.076 Pa.m³/mol. 20°C volatilité non significative

12.5- Autres effets néfastes

Données non disponibles

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
FASSNET'2

Date : 05/10/2012

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- méthodes d'élimination

Eliminer conformément aux législations en vigueur

Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts)

Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

Réduire le produit avec des sulfites

13.2- Emballages contaminés

Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination

Eliminer conformément aux législations en vigueur

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU	1791
Désignation officielle	Hypochlorite de sodium en solution
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	III
Etiquettes	8
Code tunnel	E
Dangers pour l'environnement	Oui
Remarque	Transport en quantités limitées, LQ=5litres

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

N° ICPE	1172
N° Synapse	93843
Allemagne	N° Productknummer : en cours Registrienummer : N-44201
Suisse	N° AN : CHZN0222

16- AUTRES INFORMATIONS

16.1- Phrases intégrales mentionnées dans les sections 2 et 3

H271 : peut provoquer un incendie ou une explosion, comburant puissant

H290 : peut être corrosif pour les métaux

H302 : nocif par ingestion

H314 : provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H319 : provoque une sévère irritation des yeux

H335 : peut irriter les voies respiratoires

H400 très toxique pour les organismes aquatiques

H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH301 : au contact des acides, dégage un gaz toxique

P273 : éviter le rejet dans l'environnement

P280 : porter des gants / des vêtements / un équipement de protection des yeux et du visage

P301-P330-P331 : en cas d'ingestion : rincer la bouche ne pas faire vomir

P303-361-353 : en cas de contact avec la peau ou les cheveux : enlever les vêtements contaminés : rincer la Peau à l'eau / se doucher

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE) N° 453/2010
FASSNET'2

Date : 05/10/2012

16.1- Phrases intégrales mentionnées dans les sections 2 et 3 suite

P305-P351-P338 : en cas de contact avec les yeux :

rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

16.2- autres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné